

CHARTRE ÉTHIQUE

POUR UNE ENTREPRISE
CITOYENNE, RESPONSABLE,
HUMAINE ET INTÈGRE



2

UNE SOCIÉTÉ CITOYENNE ET RESPONSABLE

Depuis sa création en 1968, forte de son histoire et soucieuse de sa pérennité, Sodonor est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale, notamment depuis 2008 avec le développement de gammes éco-responsables et 2019, date du rachat de la société.

Sodonor s'engage à appliquer les valeurs fondamentales liées aux Droits de l'Homme, aux normes du travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Sodonor veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires dans les relations avec l'ensemble de ses partenaires. Outre l'engagement du respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) la société s'engage à respecter la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Sodonor porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits au contact d'aliments.

Sodonor respecte l'environnement et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. La société assure la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions que chacun effectue au quotidien ; notamment envers l'ensemble de ses parties prenantes, clients et fournisseurs.

3

UNE SOCIÉTÉ HUMAINE

Sodinor s'engage à respecter les conventions et porte une attention particulière dans les pays "à risques" à s'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés, notamment la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et plus particulièrement l'abolition effective du travail des enfants.

Sodinor s'appuie sur le dialogue et l'ouverture dans les relations internes. La société respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Elle respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif.

Toute personne travaillant pour ou avec Sodinor a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social. Sodinor s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention d'effets négatifs sur la santé et les conditions de travail.

Sodinor est attachée à proposer les conditions d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Elle favorise donc le dialogue et l'écoute entre les collaborateurs et la direction afin d'organiser au mieux le travail en fonction des obligations et des attentes de chacun. La société souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et fait l'objet d'un véritable souci.

Sodinor est attachée à la diversité de ses collaborateurs. Elle s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de condition de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel.

4

Sodinor place au coeur de son organisation et de sa façon de travailler le souci de l'Homme. Les politiques de Sodinor protègent les salariés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Tout type d'action relevant d'une forme de harcèlement moral ou sexuel est donc fermement condamné. Chaque employé a droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues.

Tout collaborateur doit promouvoir cet engagement et s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec ses collaborateurs. Ceci permettra de maintenir au sein de la société une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

Sodinor cherche à développer à tous les stades de l'expérience professionnelle les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. C'est pourquoi Sodinor a mis en place des dispositifs de formation qui ont pour vocation de dispenser des formations à l'ensemble du personnel qui font l'objet de certificats de qualification professionnelle validés par l'interprofession.

Sodinor s'engage à respecter la liberté d'expression et d'opinion de chacun. Chaque collaborateur dispose de la liberté de prendre part, à titre personnel, à des activités ou des organisations, notamment de type politique ou religieux dans la mesure où celles-ci sont effectuées en dehors des heures de travail et qu'elles n'engagent aucun bien de Sodinor et qu'il est clair qu'il ne représente pas l'entreprise.

Par ailleurs, comme chaque collaborateur est un ambassadeur de Sodinor, il est important d'agir avec discernement en accord avec les valeurs et les intérêts de Sodinor et de veiller à ce que la distinction entre ses opinions ou ses intérêts personnels et ceux de Sodinor soit explicite.

5

UNE ENTREPRISE INTÈGRE

Pour Sodinator, proposer des produits et des services performants et de grande qualité prouve son engagement et son respect vis-à-vis de ses clients. La société porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits aux contacts alimentaires. La société exige l'application de ces principes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Sodinator veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et souhaite qu'ils respectent les principes de la présente charte. Elle exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. En conséquence, les choix des collaborateurs Sodinator en matière d'achats et de partenariats doivent prendre en considération le comportement durable et éthique des cocontractants en procédant à une évaluation portant notamment sur leur fiabilité, leur intégrité ainsi que leur rôle dans la vie économique et sociale locale.

Sodinator s'engage à respecter les règles relatives au droit national et international de la concurrence et à s'interdire toute pratique ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

Sodinator s'engage à traiter honnêtement ses parties prenantes, notamment en transmettant les informations requises et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées. Les collaborateurs, les instances représentatives du personnel et les clients reçoivent une information fiable, transparente et véritable. La qualité des informations transmises aux différents publics fait partie de la relation de confiance et de transparence que Sodinator souhaite instaurer et faire perdurer ; et ceci dans la limite de la préservation de ses intérêts propres notamment en matière d'innovation et de concurrence.

Le respect de la confidentialité garantit l'intégrité de Sodinator et assure le maintien de relations de confiance avec ses différentes parties prenantes. Sodinator s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des informations confidentielles reçues des collaborateurs et des parties prenantes, et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers. Ceci exige également de ses collaborateurs le respect de la confidentialité et de la sécurité de ces informations et données (y compris personnelles). Il est également essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à Sodinator reste strictement confidentielle.

6

Sodinor s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence et à mettre en oeuvre un programme anti-corruption dans tous les pays où elle a des relations. Ce programme inclut la diffusion d'un Code de conduite pour une pratique éthique des affaires permettant notamment de guider les collaborateurs en situation délicate. En application de ces principes, chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Sodinor et qui pourraient lui nuire. L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires de la société. Tout conflit potentiel doit être révélé afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre.

Sodinor s'engage à protéger le lanceur d'alerte qui signalerait ou révélerait de manière désintéressée et de bonne foi tout manquement à la présente Charte ou tout crime ou délit ou violation grave ou manifeste, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général et dont il a eu personnellement connaissance.

Afin que la société puisse respecter les principes de la Charte, chaque collaborateur se doit d'adopter un comportement éthique dans le cadre de ses activités au sein de la société et de ne rien faire qui soit contraire aux principes définis dans la présente Charte et à l'ensemble des documents inspirés par elle. Le Code de conduite pour une pratique morale des affaires spécifie des modalités d'exécution de ces principes.

Les éventuelles violations de la Charte pourront par ailleurs être portées à la connaissance de la direction ou via le dispositif d'alerte.

La direction peut également être contactée pour fournir un éclairage dans les situations d'intérêt général qui n'auront pas trouvé de réponse. La direction peut être contactée à l'adresse suivante : l.roger@sodinor.com